

**AVIS D'ATTRIBUTION
CONTRAT D'OCCUPATION RELATIF A LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN
N° 6886**

Le Port autonome de Strasbourg et la société Française de Radiotéléphone - SFR -, société anonyme au capital de 3 423 265 720,00 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris ayant son siège social 16 rue du Général de Boissieu - 75015 Paris ainsi que la société UltraEdge, société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° B 982 289 019 ayant son siège social 16 rue du Général de Boissieu – 75015 Paris, ont conclu le 21/10/2024 un avenant n° 6 au contrat d'occupation rép. n° 4686 du 13 septembre 1999 relatif à la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 1 521 m² situé 3 Place Henri Levy à Strasbourg pour l'exploitation d'un centre de régénération portant poursuite du contrat d'occupation avec la société UltraEdge à compter de la date définitive d'apport partiel d'actif, à savoir le 23 mai 2024 et prorogation dudit contrat à titre de régularisation et de manière rétroactive, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} août 2024 soit jusqu'au 31 juillet 2027.

Au regard de la durée nécessaire au dénouement des relations entre les parties dans des conditions acceptables, notamment lié à la remise en état initial du site, aucune procédure de sélection préalable et mesures de publicité n'est requise, conformément à l'article L. 2122-1-2 4° du code général de la propriété des personnes publiques dont l'application est étendue au domaine privé du Port autonome en application d'une délibération du Conseil d'administration.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél : 03.88.21.78.01

e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.